

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-631
Séance du vendredi 23 mai 2008

Avenant n° 1 à la Convention n° 12/2003 d'occupation, d'affectation et de gestion du domaine public routier départemental

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve, dans le cadre de l'extension du réseau du tramway d'interconnexion de l'agglomération mulhousienne, les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 12/2003 définissant les nouvelles emprises du domaine public routier départemental et précisant les conditions de leur occupation ;
- autorise le Président à signer et à exécuter cet avenant à conclure avec le SITRAM.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
2 abstentions